

Ille-et-Vilaine, Rennes, 16, rue Gaston Tardif

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Dominique Pouille

Inrap Grand Ouest
mars 2021



Institut national
de recherches
archéologiques
préventives

Rapport d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
35238

Arrêté de prescription
2020-179

Système d'information
—

Code Inrap
D128695

Ille-et-Vilaine, Rennes, 16, rue Gaston Tardif

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Dominique Pouille

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

mars 2021

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10). Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
18	Projet scientifique d'intervention
20	Arrêté de désignation

Résultats

23	1. Présentation générale
24	2. Conditions de réalisation du diagnostic
24	3. Résultats
24	3.1 Sondage 1
26	3.2 Sondage 2
26	4. Conclusion

Inventaires techniques

29	1. Données techniques
29	2. Liste des figures



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine (35)

Commune
Rennes

Adresse ou lieu-dit
16, rue Gaston Tardif

Codes

code INSEE
35238

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93 (épicentre)

x : 351715
y : 6789925
z : 35 m NGF

Références cadastrales

Commune
Rennes

Année
1980

section(s)
AB

parcelle(s)
961

Propriétaire du terrain

Mme Lefort des Ylouzes
22, rue J.B Lemoine
66 000 Perpignan

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Mme Lefort des Ylouzes
22, rue J.B Lemoine
66 000 Perpignan

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2020-179

Numéro de l'opération
D128695

Numéro de l'arrêté de désignation
2020-306

Nature de l'aménagement

Projet de construction d'un pavillon individuel

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Dominique Pouille, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

Du 30 novembre au 2 décembre
2020

Surface diagnostiquée

Surface de l'emprise maximale prescrite
105 m²

Surface de l'emprise diagnostiquée
21,6 m², soit 21 % de la surface prescrite

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Souterrain

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Macro-restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Macro-outillage

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
- Anthracologie
- Pétrographie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Dominique Pouille, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Laurent Aubry, Inrap	Assistant DDAST	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Dominique Pouille, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique
Olivier Maris-Roy, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Dominique Pouille, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Rédaction du rapport, DAO
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	DAO, PAO

Notice scientifique

Le dépôt d'un permis de construire est à l'origine de ce diagnostic. Ce dernier est motivé par le fait que ce terrain se situe dans un secteur de la ville de Rennes très sensible du point de vue archéologique. En effet, dans les environs proches, plusieurs parcelles ont plus ou moins récemment fait l'objet de fouilles préventives. Deux tranchées sondages ont été effectuées. Elles révèlent toutes deux l'absence totale de vestiges archéologiques. Un vaste creusement de type carrière, remontant à l'époque moderne occupe l'emplacement.

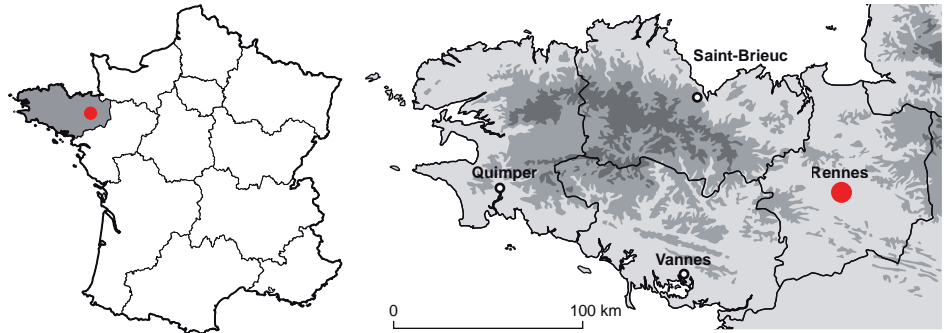
État du site

Les deux tranchées ont été rebouchées à l'issue du diagnostic.

Localisation de l'opération

Bretagne,
Ille-et-Vilaine,
Rennes,
16, rue Gaston Tardif

x : 351715
y : 6789925
(Lambert 93)
z : 35 m NGF



● : localisation du diagnostic archéologique.

0 1 km



Arrêté de prescription

D128695



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
10 Juin 2020
INRAP 88

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Paul-André BESOMBES
Poste : 02 99 84 59 00
paul-andre.besombes@culture.gouv.fr
Réf. : 2020/PAB/VC/205

Rennes, le 10 juin 2020

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE Cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique
Réf : RENNES (35)
16 rue Gaston Tardif

PJ : arrêté n° 2020-179

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrage de l'opération sont :

Madame Saskia LEFORT DES YLOUSES
22 Jean-Baptiste Lemoine
66000 PERPIGNAN

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis et versé en ligne dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2020-179 du 10 juin 2020

ARRÊTÉ n° 2020-179 portant prescription de diagnostic archéologique

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 21 février 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 mars 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 35 238 20 10057 déposé par Mme Saskia LEFORT DES YLOUSES, 22 Jean-Baptiste Lemoine, 66000 Perpignan, relatif au projet de construction d'une maison individuelle sur un terrain situé à Rennes, 16 rue Gaston Tardif (35), reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 2 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le projet se situe dans le périmètre de la ville antique de Condate ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : RENNES

Lieu-dit : 16, rue Gaston Tardif

Cadastre : section : AB parcelle : 961

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 105 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Madame Saskia LEFORT DES YLOUSES, et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 10 juin 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :

Madame Saskia Lefort des Ylouses, 22, rue Jean-Baptiste Lemoine, 66000 PERPIGNAN
Rennes DAUH
INRAP



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2020-179
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne	
département :	Ille-et-Vilaine	
commune :	RENNES	
lieu-dit :	16, rue Gaston Tardif	
cadastre :	section : AB	parcelle : 961
pétitionnaire :	Mme Saskia Lefort des Ylouses	

Emprise du diagnostic archéologique : 105 m²

Objectifs :

La parcelle AB n° 961 se situe entre l'emprise de la fouille de la ZAC Saint-Malo Ille (1988) et celle des thermes du CES Echange (1977-79). Il s'agit donc de vérifier la présence de vestiges sur cette parcelle et de tenter de les relier à ces deux sites et plus généralement de les replacer dans la trame urbaine antique.

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic en milieu urbain. Après démolition du cabanon, des tranchées seront ouvertes jusqu'à l'apparition des éventuels vestiges. En tant que de besoin, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Principes méthodologiques :

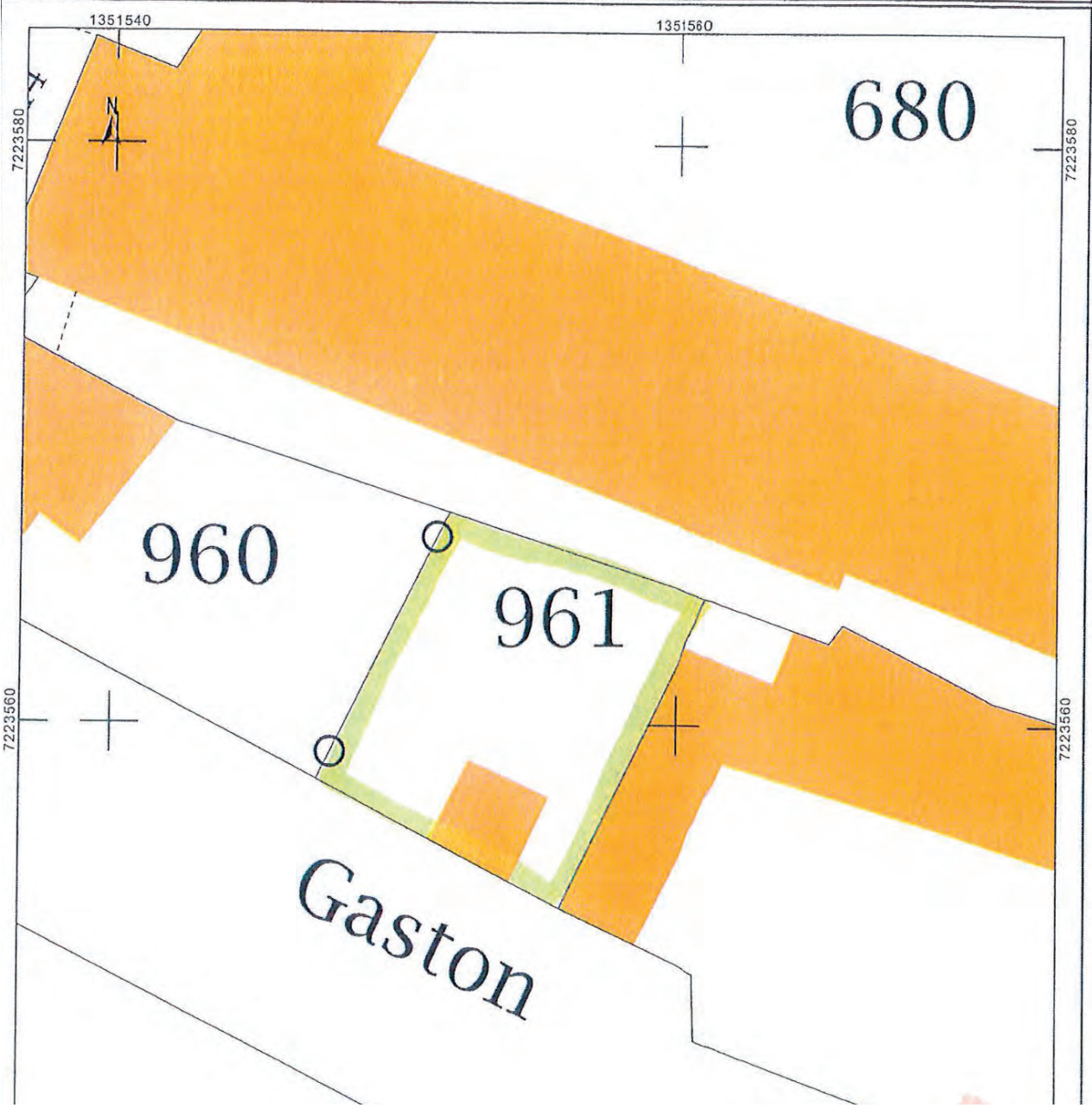
Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 10 juin 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

<p>Département : ILLE ET VILAINE</p> <p>Commune : RENNES</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : RENNES (Pole Topographie et Gestion Cadastre)</p> <p>Accueil 2, boulevard Magenta 35023 35023 RENNES CEDEX 9 tél. 02.99.29.37.55 - fax 02.99.29.37.85 ptgc.350.rennes@dgifp.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : AB Feuille : 000 AB 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/200</p> <p>Date d'édition : 29/03/2019 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>	



Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D128695
RENNES (35), 16 RUE GASTON TARDIF

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Ille-et-Vilaine
Commune	Rennes		
Lieu-dit	16 RUE GASTON TARDIF		
Cadastre	Rennes : AB 961		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2019-126	12-04-2019	105 m²	-	11/09/2019
Modification					

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	
Nature archéologique	Stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2019-126, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	1 jour
Technicien	2 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	1 jour	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	2 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramologue)		4 jours
Topographe	1 jour	1 jour


Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	1 jour	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
6 jours	5 jours	A définir ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

Arrêté de désignation

COURRIER REÇU LE

462
10/10/2020
INRAP 00



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2020-306 du 13 octobre 2020

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2020-306 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2020-179

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 21 février 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2020-179 du 10 juin 2020 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à RENNES, 16 rue Gaston Tardif (35) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Dominique POUILLE (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2020-179, n° d'opération : 5873.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Dominique POUILLE.

Fait à Rennes, le 13 octobre 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Dominique POUILLE

Copie :
Inrap
Ville de Rennes

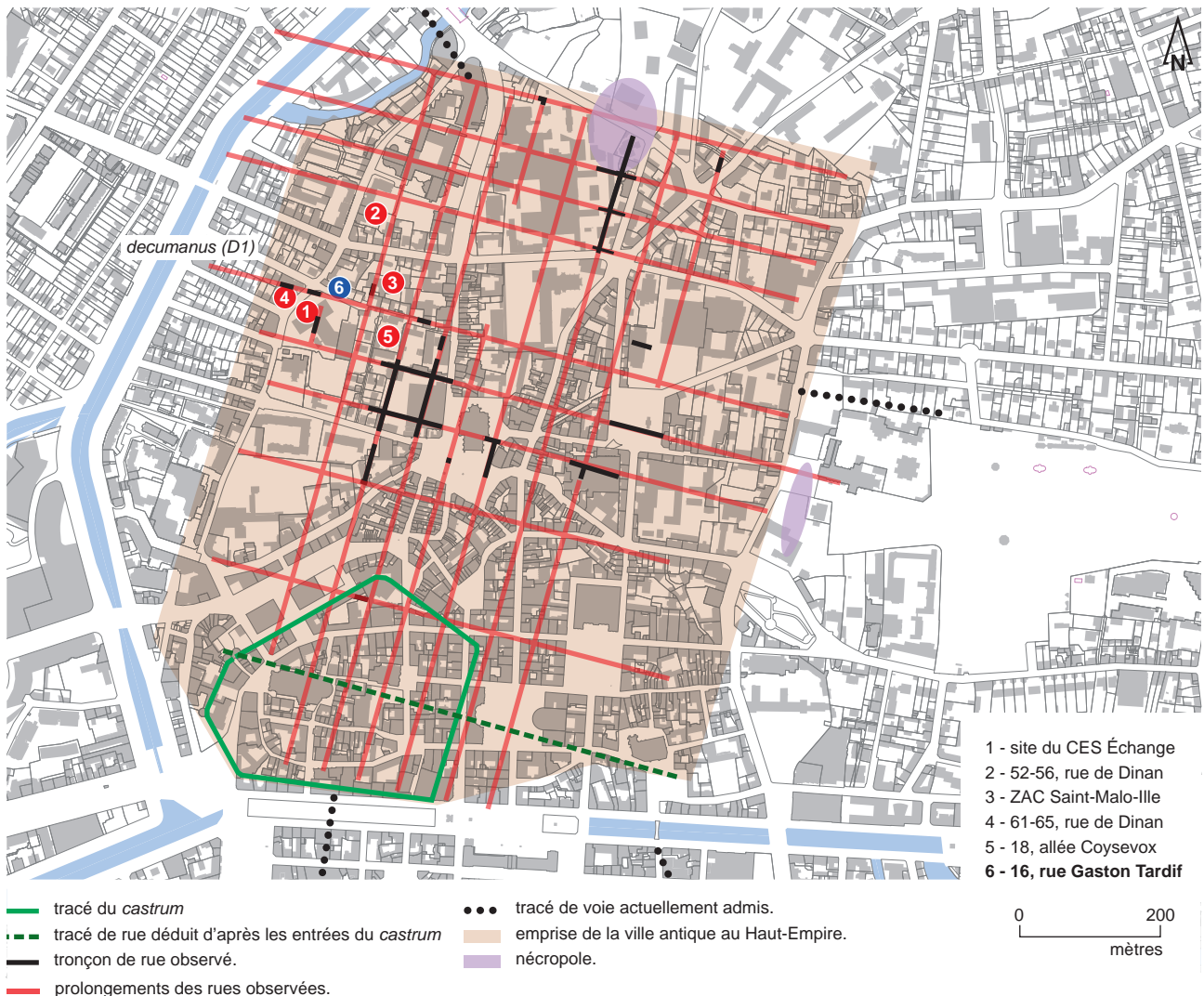
II. Résultats

1. Présentation générale

Le dépôt d'un permis de construire est à l'origine de ce diagnostic. Ce dernier est motivé par le fait que ce terrain se situe dans un secteur de la ville de Rennes très sensible du point de vue archéologique. En effet dans les environs proches plusieurs parcelles ont plus ou moins récemment fait l'objet de fouilles préventives. Dans chaque cas des vestiges de la ville antique (*Condate*) ont été exhumés. La parcelle concernée par ces investigations jouxte le côté nord d'un *decumanus* de la ville antique. Il s'agit du *decumanus* D1 qui a été observé à plusieurs reprises par le passé, lors de la fouille de la ZAC Saint-Malo-Ille en 1987-88, sur le site du 61-65 rue de Dinan en 1990 et enfin lors de l'installation du puits d'aération du métro en 1999 à l'angle de la rue Gaston Tardif et de la rue de Dinan (fig. 1). Cette parcelle fait également face aux thermes publics d'époque romaine qui ont été reconnus lors de la construction du collège voisin. Ces thermes jouxtaient la chaussée antique au sud, ce qui suggère que cette dernière était une rue importante de la ville. Malgré la taille restreinte de la parcelle, sa position était donc susceptible de livrer des informations majeures permettant de mieux comprendre la physionomie du quartier à l'époque romaine.

Fig. 1 Localisation de la parcelle dans la trame urbaine antique et par rapport aux fouilles environnantes.

© Arnaud Desfonds †, Stéphane Jean, Dominique Pouille, Inrap



2. Conditions de réalisation du diagnostic

La taille réduite de la parcelle (105 m²) et surtout la présence d'un haut mur de clôture et d'une porte de garage trop basse, empêchant à un engin de terrassement classique de pénétrer dans la zone à diagnostiquer, ont conduit à recourir à une mini-pelle de 2,5 tonnes. Celle-ci a dû être grutée depuis la rue.

3. Résultats

3.1 Sondage 1

Ce premier sondage a été réalisé sur le côté ouest du terrain, afin de bénéficier de la plus grande longueur disponible. Compte tenu de la faible superficie de la parcelle impliquant des difficultés de manœuvres pour l'engin mécanique, le sondage 1 a dû être réalisé en deux temps. Il a été entamé par l'extrémité sud, qui a ensuite été rebouchée afin de réaliser la partie nord en stationnant la mini-pelle sur la zone remblayée (fig. 2).



Fig. 2 Plan des sondages.
© Stéphane Jean, Dominique Pouille, Inrap

Dans la partie sud du sondage, un remblai hétérogène à dominante de terre végétale contenant quelques matériaux divers d'époque moderne (fragments de céramique vernissée brun-verdâtre, de récipients en grès, de briques et ardoises... non conservés) a été observé jusqu'à une profondeur de 2.50m (fig. 3)



Fig. 3 La partie sud du sondage 1 a permis de constater la présence d'un épais remblai hétérogène à dominante végétale.

© Dominique Pouille, Inrap

Dans la partie nord de la tranchée, les deux premiers mètres sont occupés par un remblai de démolition récent comblant une cave. Cette dernière est celle d'une maisonnette qui occupait le fond de la parcelle et a été démolie il y a quelques dizaines d'années. Sous le sol de cave un remblai similaire à celui ayant été observé dans la partie sud du sondage est présent jusqu'à une profondeur de 2,80 m (limite imposée par la capacité de l'engin) (fig. 4 et 5).



Fig. 4 Vue de l'extrémité nord du sondage 1 depuis le sud. On constate la présence du remblai de démolition comblant la cave. © Dominique Pouille, Inrap



Fig. 5 Vue de la coupe est de l'extrémité nord du sondage 1. Sous le remblai de démolition comblant la cave on retrouve le remblai hétérogène à dominante de terre végétale. © Dominique Pouille, Inrap

3.2 Sondage 2

Le sondage 2 a dû être entrepris après rebouchage du précédent afin de permettre les manœuvres de la mini-pelle. En raison de la présence d'une dalle de béton occupant l'angle sud-est de la parcelle, ce sondage a été réalisé dans le sens est-ouest immédiatement au nord de cette dalle.

Ici encore, la présence de la cave identifiée à l'emplacement du sondage 1 a été observée, en revanche le fond de cette dernière repose sur directement sur le rocher qui a été nettement mis en évidence à 2,20 m de profondeur (fig. 6).



Fig. 6 Vue du sondage 2 depuis le sud. Sous le remblai de démolition comblant la cave apparaît le rocher en place.

© Dominique Pouille, Inrap

4. Conclusion

Ces observations permettent de déduire l'absence totale de vestiges anciens sur l'emprise de la parcelle. Les remblais identifiés dans la partie sud de la tranchée 1 et sous le fond de cave à son extrémité nord correspondre vraisemblablement au comblement d'une carrière dont la profondeur n'a pu être déterminée. Les creusements d'extraction de matériaux remontant à l'époque moderne et ayant fait disparaître les couches archéologiques antiques sont nombreux dans ce secteur de la ville. Dans les environs proches, de telles excavations ont été observées, sur le site de la ZAC Saint-Malo-Ille en 1987-88, sur la fouille du 52-56 rue de Dinan en 1995, au 18 rue Saint-Louis en 1998 et enfin plus récemment, dans la cour ouest du Couvent des Jacobins ainsi qu'au 18 allée Coysevox.

III. Inventaires techniques

1. Données techniques

Sondage 1 : Longueur 8.00m, largeur 1.80m, profondeur 2.50 à 2.80m
Sondage 2 : Longueur 4.00m, largeur 1.80m, profondeur 2.20m
Surface sondée : 21.6m² soit 21% de la surface

2. Liste des figures

Fig.1 Plan de localisation de la parcelle dans la trame urbaine antique et par rapport aux fouilles environnantes.

© Arnaud Desfonds†, Stéphane Jean, Dominique Pouille, Inrap

Fig. 2 Plan des sondages.

© Dominique Pouille, Stéphane Jean, Inrap

Fig. 3 La partie sud du sondage 1 a permis de constater la présence d'un épais remblai hétérogène à dominante végétale.

© Dominique Pouille, Inrap

Fig. 4 Vue de l'extrémité nord du sondage 1 depuis le sud. On constate la présence du remblai de démolition comblant la cave.

© Dominique Pouille, Inrap

Fig. 5 Vue de la coupe est de l'extrémité nord du sondage 1. Sous le remblai de démolition comblant la cave on retrouve le remblai hétérogène à dominante de terre végétale.

© Dominique Pouille, Inrap

Fig. 6 Vue du sondage 2 depuis le sud. Sous le remblai de démolition comblant la cave apparaît le rocher en place.

© Dominique Pouille, Inrap



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chronologie

—

Sujets et thèmes

—

Mobilier

—

Ille-et-Vilaine, Rennes, 16, rue Gaston Tardif

Suite au dépôt d'un permis de construire, un diagnostic a été réalisé au 16, rue Gaston Tardif. Deux tranchées ont été ouvertes dans la parcelle concernée. Malgré un environnement riche en vestiges antiques, aucune des deux tranchées n'a livré d'indice archéologique.

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr